

## REPUBLIQUE FRANCAISE



### DELIBERATION N° 10/2022

Réunion du 16 décembre 2022



Le Conseil d'administration de l'Agence départementale d'appui aux territoires convoqué le 29 novembre 2022, s'est réuni le 16 décembre 2022 à 9h30 à Besançon (Amphithéâtre de Fort Griffon), sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN, Présidente de l'ADAT.

Etaient présents les membres de l'Agence suivants :

*Gabriel BAULIEU, Olivier BILLOT, Damien CHARLET, Raphaël KRUCIEN, Géraldine LEROY, Thierry MAIRE DU POSET, Daniel PERRIN, Charles PIQUARD, Florence ROGEBOZ, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Michel VIENNET, Martine VOIDEY*

Etaient excusés les membres de l'Agence suivants :

*Marie-Noëlle BIGUINET, Marie-France BOTTARLINI, Elisabeth BROSSARD, Daniel BUCHWALDER, Claude COURVOISIER, François CUCHEROUSSET, Patrick GENRE, Valérie MAILLARD, Thierry VERNIER*

VU le Code général des collectivités territoriales

### **OBJET : CREATION D'UNE MISSION D'INFORMATION ET D'EVALUATION**

La Présidente rappelle :

- Par courrier du 13 décembre 2021, neuf conseillers départementaux de la minorité ont présenté une demande de création d'une mission d'information et d'évaluation portant sur la gestion de l'ADAT au niveau du Département du Doubs. Cette demande faisait suite aux révélations de la presse sur les agissements de l'ancien directeur de l'agence.
- Le 28 février 2022, le Conseil départemental a décidé de rejeter cette demande car cette démarche risquait notamment d'interférer sur la procédure judiciaire engagée à l'encontre du directeur. De plus, les investigations et conclusions du cabinet Klopfer, sollicité pour un audit financier sur l'ADAT (en particulier sur l'utilisation de la carte achat, objet principal des révélations) répondaient suffisamment aux objectifs de la demande, à savoir l'examen des comptes et des dépenses de l'ADAT depuis sa création et l'analyse du mode de gouvernance.  
Il y avait également une volonté de préserver les personnels de l'ADAT qui sont au cœur de la situation depuis plusieurs mois et qui avaient déjà été sollicités dans le cadre d'une enquête interne complémentaire à l'audit Klopfer.
- Cependant, sur la base des informations divulguées par la justice, via la presse, fin octobre ; il a semblé opportun de proposer que cette mission puisse être conduite au niveau de l'Adat et non au niveau du Conseil départemental, en toute transparence

et en bonne articulation par rapport aux procédures judiciaires en cours, dans le respect de leur bon déroulement et de la confidentialité qui leur est imposée.

- La création de cette mission relève du Conseil d'administration de l'Adat qui doit donc statuer sur sa mise en place et dans ce cas sur le cadre et le fonctionnement de celle-ci.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité

- la création d'une mission d'information et d'évaluation au sein de l'Adat
- valident la composition de la commission et élisent les membres suivants :
  - *Président : Daniel PERRIN*
  - *Collège « Département » : Olivier BILLOT, Thierry MAIRE DU POSTE, Raphaël KRUCIEN, Martine VOIDEY*
  - *« Collège communes » : Marie-France BOTTARLINI, Daniel PERRIN*
  - *Collège « EPCI » : Marie-Noëlle BIGUINET, Charles PIQUARD*
- valident les modalités organisationnelles de cette mission.

*La Présidente de l'ADAT,*

*Christine BOUQUIN*